



Procès-verbal de la séance de l'assemblée citoyenne de Neuchâtel Ouest

**Mardi 18 mars 2025, à 19h30,
au Temple du bas, rue du Temple-neuf 5, à Neuchâtel**

Bienvenue

Monsieur Emmanuel Mbayiha, président du bureau, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la population présente. Environ 55 personnes sont présentes.

Présentation des membres du bureau

- Monsieur Emmanuel Mbayiha, président
- Madame Rita Bichsel, vice-présidente
- Monsieur Christopher Klahn, secrétaire
- Madame Fabienne Colin, membre
- Monsieur David Frosio, membre
- Monsieur Eric Heymann, membre
- Monsieur Benjamin Volland, membre

Nomination des scrutatrices et scrutateurs

Madame N. Pellaton et Monsieur M. Fontanet s'annoncent pour cette tâche. Le président rappelle que les votes sont uniquement ouverts aux personnes qui résident dans le secteur « Ouest »

Bref rappel des outils à disposition

La vice-présidente du bureau rappelle ce qu'est une proposition et les outils à disposition de l'assemblée. Elle explique ce qu'est un mandat citoyen, un projet citoyen et une résolution.

Compte rendu des dernières assemblées citoyennes

Monsieur C. Klahn résume les réponses reçues aux diverses propositions des dernières assemblées citoyennes. Il informe la population que les courriers complets seront disponibles sur le site internet de l'assemblée <https://www.neuchatelville.ch/ac-neuchatelouest> et auprès du guichet d'accueil.

Présentation et mise au vote des mandats citoyens

Premier mandat citoyen a : Trottoir Grise-Pierre.

Madame T. Erfling présente le 1^{er} mandat citoyen en redemandant aux autorités de revoir la réponse donnée à une précédente proposition concernant la problématique de ce trottoir en faisant de nouvelles suggestions.

Deuxième mandat citoyen b : Installation de banquettes supplémentaires – Bord du lac à Serrières.

Madame T. Erfling enchaîne avec la présentation de son 2^{ème} mandat citoyen. Elle demande l'installation de banquettes supplémentaires au bord du lac à Serrières dans les zones de repos.

Troisième mandat citoyen c : Repos en bois – Trous pour parasols.

Madame T. Erfling termine avec un 3^{ème} mandat citoyen. Elle demande de faire des trous dans les repos en bois à Serrières afin de pouvoir y mettre des parasols.

Quatrième mandat citoyen d : Passage à piétons Chemin de la Justice 15-18.

Madame I. Mollia poursuit et présente le 4^{ème} mandat citoyen. Elle explique que le passage piétons a été déplacé et surélevé et qu'il n'est plus sous le lampadaire spécial. De plus cela crée des nuisances lors d'accélération. Elle demande s'il est possible de le remettre à sa première place.

Cinquième mandat citoyen e : Pour un meilleur entretien de la fontaine publique des Battieux à Serrières.

Monsieur J. Aegerter présente le 5^{ème} mandat citoyen en demandant à la ville d'entretenir ladite fontaine, car actuellement, seules quelques gouttes en sortent et de la mousse fait son apparition.

Sixième mandat citoyen f : Nettoyage de l'escalier qui lie la rue de Tivoli et la rue des Usines, remise en état des lumières et réfection de la toilette publique en bas de l'escalier.

Madame S. Jaccard présente le 6^{ème} mandat citoyen en demandant le nettoyage de l'escalier entre la rue Tivoli et des Usines, la remise en état des lampes et la réfection de la toilette publique.

Septième mandat citoyen g : Eclairage bord du lac + port de Serrières.

Madame M-C. Bianchi étant absente, sa proposition sera reformulée lors de la prochaine assemblée citoyenne si elle en fait la demande dans le délai prévu.

Projet citoyen a : Pose de deux défibrillateurs AED au port de Serrières ainsi que sur la place du Clos-de-Serrières.

Monsieur L. Droz présente son projet citoyen en demandant 6600 frs pour l'installation de deux défibrillateurs (secteur port de Serrières et du Clos-de-Serrières).

Première résolution a : Lieu pour les Assemblées citoyennes.

Madame E. Mollia présente la première résolution en expliquant que le lieu des assemblées citoyennes ouest ne correspond pas au secteur et aimerait que les prochaines se passent dans un lieu plus proches des habitants. Elle indique que des endroits, comme la Béthanie, Alfaset ou l'auditoire des Charmettes pourraient faire l'affaire.

Deuxième résolution b : Bilan général des Assemblées citoyennes de mars 2023 à décembre 2024 pour tous les sept secteurs.

Madame E. Mollia enchaîne avec la deuxième résolution en demandant des chiffres en retour sur les premières assemblées de tous les secteurs et qu'un premier bilan soit effectué par la commune.

Troisième résolution c : Quel avenir pour la cité-jardin des Battieux à Serrières.

Monsieur Y. Graber présente la troisième résolution en nous parlant de la cité-jardin des Battieux et demande aux autorités s'il est prévu de la conserver, si des rénovations sont prévues ou encore si des logements sont en péril avec l'option de relogement des locataires.

Quatrième résolution d : Pour la protection des deux cités ouvrières à Neuchâtel-Ouest (cité des Deurres et cité des Battieux).

Monsieur J. Aegerter présente la quatrième résolution en demandant aux autorités qu'elles fassent le nécessaire pour assurer la protection des deux cités ouvrières (Battieux et Deurres). Il indique que la révision du PAL et du RACN en cours est l'occasion d'octroyer à ces cités le statut de protection qu'elles méritent.

Cinquième résolution e : Pour la fin des appartements vacants en propriété communale.

Monsieur J. Aegerter enchaîne avec la cinquième résolution. Préoccupée par le manque d'entretien d'immeubles communaux, l'AC NEO demande aux autorités d'entretenir le parc immobilier et de louer les appartements vacants, ce qui pourrait aussi permettre de couvrir les frais d'entretien.

Sixième résolution f : Pour une dérogation permettant l'ouverture de la piscine de Serrières en été 2025, assurant ainsi le maintien des installations actuelles de la piscine durant l'étude et les travaux d'un nouveau lieu de baignades à Serrières.

Monsieur J. Aegerter poursuit avec la sixième résolution et demande aux autorités de contacter les services cantonaux compétents pour obtenir une dérogation spéciale (comme cela a été fait en été 2024) permettant d'ouvrir exceptionnellement et jusqu'à la mise en place de nouveaux aménagements la piscine actuelle.

Septième résolution g : Pour le maintien de l'office postal de Serrières.

Monsieur O. Forel présente la septième résolution en expliquant que les déclarations du Conseil communal ne sont pas satisfaisantes et demande que les autorités agissent en conséquence pour éviter la fermeture de l'office postal dans ce secteur en développement.

Huitième résolution h : Jardin public des Charmettes – Demande d'une séance consultation avec les/des usagers avant les grands travaux de réaménagements prévus.

Madame C. Rizzo présente la huitième résolution en demandant dans l'esprit d'une démarche participative, qu'une séance entre la population et la commune soit organisée avant les grands travaux au jardin des Charmettes.

Neuvième résolution i : Rue de Maillefer – Cohabitation – trafic.

Madame N. Pellaton et Monsieur V. Held présentent la neuvième résolution en nous parlant de la rue de Maillefer. Il demande que des solutions soient trouvées, même avec l'introduction de la zone 30km/h, afin de sécuriser le secteur et protéger les piétons et dissuader les automobilistes d'utiliser ce tronçon comme transit entre le haut de la ville et l'autoroute. Une zone 20km/h est aussi suggérée.

Dixième résolution j : Mise en en valeur de la plage de Serrières ainsi que ses accès.

Monsieur E. Heymann présente la dixième et dernière résolution. Il explique que le secteur de la plage de Serrières est victime de son succès, avec les problèmes qui vont avec. (Nuisances, déchets, incivilités, etc...) Il demande, en vue des divers projets immobiliers en cours de la zone, que plusieurs mesures soient prises pour améliorer le secteur afin qu'il reste un espace convivial et propre.

Résultat des votes

Mandats citoyens

Trottoir Grise-Pierre :	oui : 43 voix / non : 1 voix
Installation de banquettes supplémentaires – Bord du lac à Serrières :	oui : 43 voix / non : 0 voix
Repos en bois – Trous pour parasols :	oui : 47 voix / non : 0 voix
Passage à piétons Chemin de la Justice 15-18 :	oui : 42 voix / non : 0 voix
Pour un meilleur entretien de la fontaine publique des Battieux à Serrières :	oui : 49 voix / non : 0 voix
Nettoyage de l’escalier qui lie la rue de Tivoli et la rue des Usines, remise en état des lumières et réfection de la toilette publique en bas de l’escalier :	oui : 49 voix / non : 0 voix

Projet citoyen

Pose de deux défibrillateurs AED au port de Serrières ainsi que sur la place du Clos-de-Serrières :	oui : 47 voix / non : 0 voix
---	------------------------------

Résolutions

Lieu pour les Assemblées citoyennes :	oui : 37 voix / non : 1 voix
Bilan général des Assemblées citoyennes de mars 2023 à décembre 2024 pour tous les sept secteurs :	oui : 46 voix / non : 0 voix
Quel avenir pour la cité-jardin des Battieux à Serrières :	oui : 48 voix / non : 0 voix
Pour la protection des deux cités ouvrières à Neuchâtel-Ouest (cité des Deurres et cité des Battieux) :	oui : 47 voix / non : 0 voix
Pour la fin des appartements vacants en propriété communale :	oui : 52 voix / non : 0 voix
Pour une dérogation permettant l’ouverture de la piscine de Serrières en été 2025, assurant ainsi le maintien des installations actuelles de la piscine durant l’étude et les travaux d’un nouveau lieu de baignades à Serrières :	oui : 48 voix / non : 0 voix
Pour le maintien de l’office postal de Serrières :	oui : 47 voix / non : 0 voix
Jardin public des Charmettes – Demande d’une séance consultation avec les/des usagers avant les grands travaux de réaménagements prévus :	oui : 47 voix / non : 0 voix
Rue de Maillefer – Cohabitation – trafic :	oui : 49 voix / non : 0 voix
Mise en en valeur de la plage de Serrières ainsi que ses accès :	oui : 49 voix / non : 0 voix

Dépôt spontané d'une proposition

Aucune proposition déposée lors de cette assemblée citoyenne.

Prochaine date, lieu et délai de dépôt pour 2025

La prochaine assemblée citoyenne se tiendra le 21 octobre 2025 à 19h30, au Temple du bas, rue du Temple neuf 5, 2000 Neuchâtel. Le délai de dépôt des propositions est le 02 octobre 2025.

La séance est levée à 21h15.

Neuchâtel, le 19 mars 2025

Michel Aubert

Rédacteur du procès-verbal